



Thann le 31 mai 2011

Officiels - Validation des recyclages et formations - Retour des livrets de formation

Lors des cycles de formation ou de recyclage de juges nationaux et de DT, des livrets de formation ont été remis aux candidats.

Ces livrets étaient destinés à suivre la pratique du candidat dans une fonction correspondant à la formation demandée, lors d'un minimum de deux événements différents et devaient être validés par le DT en fonction pendant ces jours d'épreuves.

Pour procéder à la validation, conformément aux directives fédérales, ces livrets doivent nous être retournés correctement annotés.

Toutefois, si le candidat s'est retrouvé dans l'impossibilité de faire remplir son livret lors des épreuves, la Commission Règles & Contrôle du CRMVS a décidé d'accepter de prendre en compte une attestation nominative établie par le Président du Club du candidat, mentionnant précisément les coordonnées et le numéro de licence du candidat, ainsi que les épreuves (nom, date et codex) et la mention des fonctions exercées (voir exemple en PJ).

Ces éléments sont à communiquer :

- soit sous forme d'un scan (format pdf ou jpeg) en PJ d'un courriel intitulé « demande de validation du titre de » (juge national alpin, nordique, ...) et envoyé avec accusé de réception,
- soit en original par courrier,

selon la discipline et/ou votre secteur géographiques à :

Pour le Nordique

Bernard HABERER
36 rue Daguerre
68100 MULHOUSE
Email : b.haberer@wanadoo.fr

Alpin: Bas Rhin

Jean-Philippe HOLWEG
60 rue Principale
67220 SAINT-MAURICE
Email : j-ph.holweg@orange.fr

Alpin: Haut-Rhin :

Jean-Marie VONTHRON
1 chemin du Dichelgraben
68920 WINTZENHEIM
Email : vtn@wanadoo.fr

Alpin: Terr. Belfort et Hte-Saône

Jean-Claude L'EPINGLE
33 rue du Magasin
90000 BELFORT
Email : jclep@orange.fr

Alpin: Vosges et Moselle

Claude CROUVIZIER
35 chemin de la Mauselaine
88400 GERARDMER
Email : claude.crouvizier@wanadoo.fr

ATTENTION : cette procédure ne concerne pas les chronométreurs, pour lesquels le cursus de recyclage ou de formation est suivi par Richard Banzet, référent nommé vis-à-vis de la FFS.

Ces informations sont à faire parvenir **avant le 12 juin 2011**, ou remises lors du congrès du CRMVS à Saint-Dié le 11 juin 2011 de 11H à 12H, au membre de la Commission Règles et contrôles, responsable de la discipline et/ou du secteur géographique dans la salle réservée à cet effet.

Commission Règles et Contrôles du CRMVS
Le président

Roland Leicher

Lieu et date

Je soussigné, *nom et prénom*, président du club *nom du club, ville et code FFS du club, adresse email et téléphone* atteste par la présente que

Madame, Monsieur

Nom, prénom du candidat

Adresse

Tel

Email

N. de licence dirigeant ou compétiteur

a œuvré en tant que (*fonction sur l'épreuve et code*)

–voir nomenclature dans le livret de formation–

lors de l'épreuve (*date, codex, nom de l'épreuve, type d'épreuve*)

DT (*nom du DT*)

et n'a rencontré aucune difficulté particulière dans cette mission.

La signature par le DT du livret de formation, joint à la présente, ayant été oubliée ce jour-là.

Attestation délivrée, dans le cadre de la validation du titre de (*juge national alpin, nordique,...*)

Nom du président

Signature du Président

Nom du candidat

Signature du Candidat